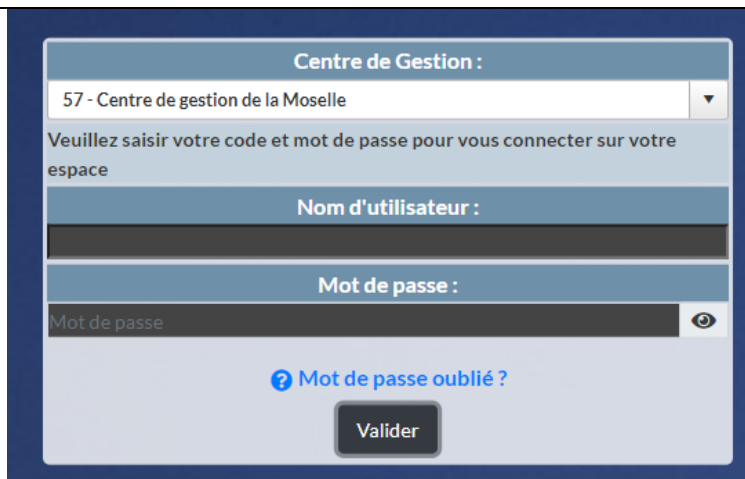


PROCEDURE DE PREPARATION DES LISTES ELECTORALES

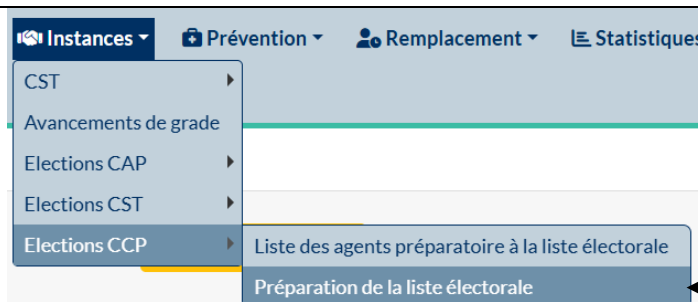
NOTICE EXPLICATIVE AGIRHE

Exemple pour la liste CCP (transposable aux autres scrutins)

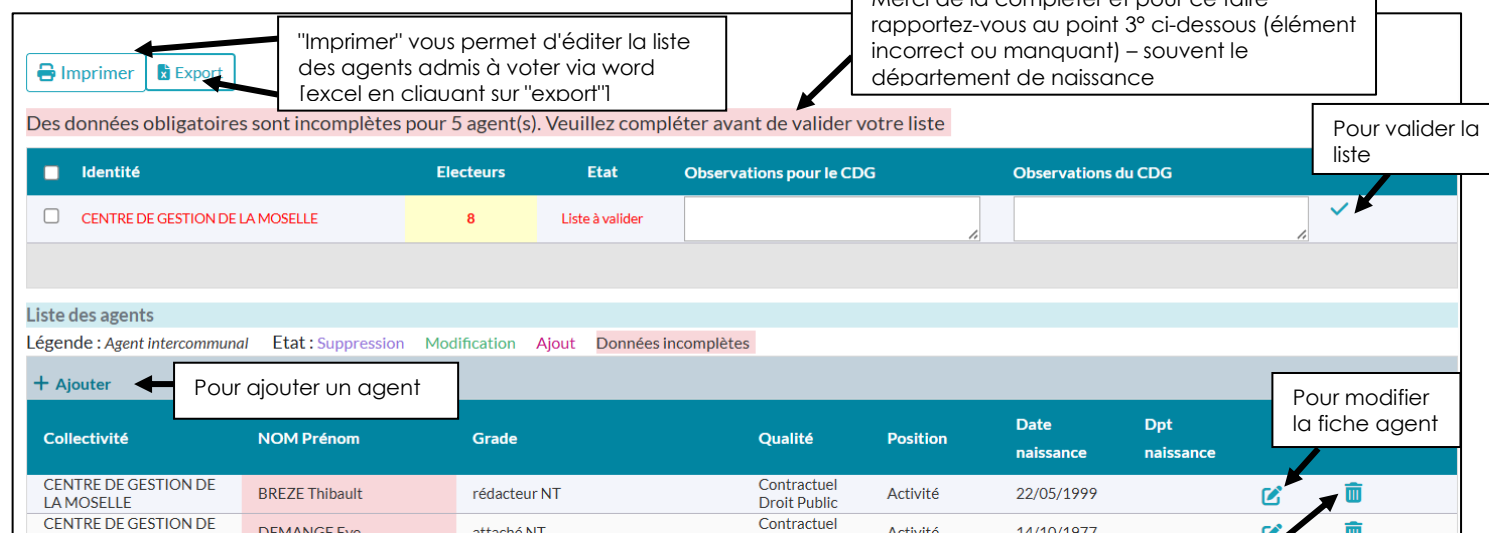
Connectez-vous sur Agirhe avec vos code et mot de passe individuels



Puis allez dans Instances, Elections CCP, et cliquez sur **Préparation de la liste électorale**



Apparaît alors cette fenêtre :



Vous devez y vérifier :

- Que seuls les agents remplissant les conditions d'électeurs sont présents (voir fiche Electeurs CCP sur [la page élections professionnelles du site du CDG57](#)),
- Que les colonnes renseignées sont exactes et toutes complétées : **IL EST IMPERATIF DE RENSEIGNER LES DATES ET DEPARTEMENTS DE NAISSANCE DE VOS AGENTS, CES DONNEES SONT NECESSAIRES AU PROCESSUS DE VOTE !!!**

➡ Si tous les champs de la liste d'agents sont justes et complets (et qu'aucun agent n'apparaît surligné en rose pâle : **VOUS DEVEZ VALIDER** en cliquant sur ✓ (situé en haut à droite de la ligne du libellé de votre collectivité)

➡ Si certains renseignements sont erronés ou incomplets vous devez procéder aux modifications de la liste :

- **1° - Il manque un agent :** cliquer sur + Ajouter

Vote à ce scrutin uniquement les agents contractuels de droit public (pour plus d'information, voir la fiche Electeurs CCP sur le site internet du CDG) SONT DONC EXCLUS DE LA LISTE LES AGENTS DE DROIT PRIVE : apprentissage, CAE, CUI Pour les agents qui n'ont pas à figurer sur la liste, merci de faire suppression et non une modification en ajoutant cessation d'activité. La date de référence est le 1er décembre 2026

Civilité :
 Nom : Prénom :
 Nom de naissance : Date de naissance :
 Numéro département de naissance :
 Code / matricule :
 Collectivité :
 Début de contrat initial : Fin de contrat :
☐ CDD ☐ CDI
☐ Reconstitution sans interruption d'un contrat initialement débuté deux mois avant la date du scrutin, pour une durée totale d'au moins 6 mois
 Filière :
 Cadre d'emploi :
 Grade :
 Qualité : Position :
☒ Dupliquer sur la liste électorale du CST
 Etat :

Lors de la création d'un agent sur une liste, une case à cocher permet de dupliquer vers l'autre scrutin en fonction de la qualité statutaire de l'agent. Par exemple si création en CCP, possibilité de dupliquer sur la liste CST.

Complétez TOUS les éléments demandés et cliquez sur
 L'agent apparaîtra alors en rose dans la liste

Collectivité	NOM Prénom	Grade	Qualité	Position	Date naissance	Dpt naissance		
COLLECTIVITE TEST 2	MANSOIF Gérard	adjoint administratif territorial contractuel	Contractuel Droit Public	Activité	26/01/2002	57		

- **2° - Un agent ne remplit pas la condition d'électeur :** il doit être supprimé de la liste : cliquer sur la poubelle, une fenêtre de dialogue s'ouvrira pour vous demander si vous souhaitez maintenir votre décision de suppression. Après validation de ce pop-up, l'agent apparaîtra alors en violet

Collectivité	NOM Prénom	Grade	Qualité	Position	Date naissance	Dpt naissance		
COLLECTIVITE TEST 2	MANSOIF Gérard	adjoint administratif territorial contractuel	Contractuel Droit Public	Activité	26/01/2002	57		

- **3° - Un élément de la ligne de l'agent est incorrect ou manquant (en rose pâle) :** VOUS DEVEZ MODIFIER en cliquant sur . Seules certaines rubriques sont modifiables.

Les dates et départements de naissance sont à renseigner obligatoirement.
 (Précision département :

- o agents né en métropole : valeur à 2 chiffres,
- o agents nés dans les DROM : valeur à 3 chiffres,
- o agents nés à l'étranger : indiquez la valeur 99)

En effet, lors du processus de vote, ces informations personnelles composeront le code défi individuel de l'agent qu'il devrait saisir pour accéder à la plateforme de vote électronique et récupérer son mot de passe.

Le code déterminé par le CDG57 (et validé par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) est composé de la combinaison de l'année de naissance et du numéro de département de naissance de l'agent : Quatre chiffres de l'année de naissance suivi des 2 (ou 3) chiffres du département de naissance (nés en France métropolitaine : AAAADD, nés en DROM : AAAADDD).

Les données modifiées d'un agent sont normalement automatiquement reportées sur les données des autres scrutins (même nom, prénom et date de naissance)

IL EST IMPERATIF DE RENSEIGNER LES DATE ET NUMERO DE DEPARTEMENT DE NAISSANCE (à 2 ou 3 chiffres)
Pour les agents nés à l'étranger, indiquez 99 pour le département de naissance

A la fin de vos modifications, vous devez **METTRE A JOUR**

La fenêtre se referme et vous vous trouvez à nouveau sur la liste complète de vos agents. L'agent modifié est écrit alors **en vert**.

Collectivité	NOM Prénom	Grade	Qualité	Position	Date naissance	Dpt naissance		
COLLECTIVITE TEST 2	SECRETAIRE NT Test	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe contractuel	Contractuel Droit Public	Activité	01/01/1989	57		

- 4°- La case Observation pour le CDG :

Cette case vous permet de préciser tout renseignement que vous jugez utile à l'attention du service élections professionnelles.

Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG	Observations du CDG				
☐ COLLECTIVITE TEST 2	1	Liste à valider						
Liste des agents								
Légende : Agent intercommunal Etat : Suppression Modification Ajout Données incomplètes								
+ Ajouter								
Collectivité	NOM Prénom	Grade	Qualité	Position	Date naissance	Dpt naissance		
COLLECTIVITE TEST 2	SECRETAIRE NT Test	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe contractuel	Contractuel Droit Public	Activité	01/01/1989	57		

A L'ISSUE DES ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS et/ou MODIFICATIONS et le cas échéant, de la rubrique OBSERVATIONS POUR LE CDG, **VOUS DEVEZ VALIDER** LA LISTE EN CLIQUANT SUR LE QUI SE SITUE A L'EXTREME DROITE DE LA LIGNE DE L'INTITULE DE VOTRE COLLECTIVITE

Avant toute validation de liste, il est très important d'avoir bien contrôlé la cohérence des informations pour chaque scrutin et pour chaque électeur/électrice.

ATTENTION : Vous ne pourrez valider la liste que si toutes les informations ont été complétées !

Imprimer	Export			
Des données obligatoires sont incomplètes pour 4 agent(s). Veuillez compléter avant de valider votre liste				
■ Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG	Observations du CDG

Votre collectivité passera alors d'un "Etat" : "Liste à valider" à "Liste validée avec modif" (s'il y a des modifications) ou un autre Etat (« liste validée »)

■ Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
☐ COLLECTIVITE TEST 2	9	Liste validée avec modif.	Mme TEST Agent à changer de Nom : NOMMARITAL

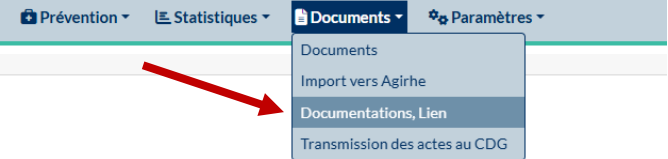
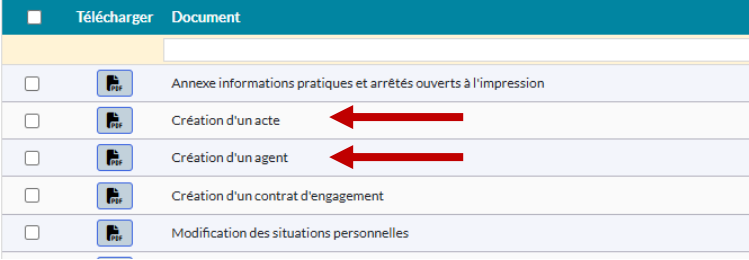
La liste apparaît **en vert** une fois « validée ».

Attention : cette opération doit être effectuée, même si vous n'avez aucun électeur !

La validation de la liste électorale est définitive ! Les fonctionnalités d'ajout, de modification et de suppression ne seront plus accessibles.

Il conviendra de procéder de manière identique pour les scrutins à la CAP (A, B et C) et au CST.

Après avoir réalisé les adjonctions et suppressions dans les listes électorales provisoires, il conviendra **d'intégrer également ces modifications directement sur le logiciel Agirhe RH**, en suivant la procédure habituelle détaillée ci-dessous.

1. Allez dans Documents, Documentation, Liens	
2. Reportez-vous aux procédures détaillées dans les documents pour créer ou supprimer les agents concernés	

Les modifications réalisées seront intégrées par le service carrière dans les meilleurs délais et permettront de justifier vos modifications et leur vérification par le service élections professionnelles du CDG57.

Procédure spécifique pour les CST des collectivités d'au moins 50 agents et des CST communs (commune et CCAS, EPCI et ses communes membres)

 Pour rappel, les collectivités disposant de leur propre CST devront veiller à la date de leur scrutin qui pourrait être différent des scrutins en CAP/CCP dont la date de référence est fixée au 3 décembre 2026 (date d'ouverture du vote électronique au CDG). Ainsi un agent non admis à voter en CAP pourrait être admis à voter auprès du CST propre.

Chaque entité (que vous soyez en CST propre ou en CST commun) devra procéder à la création de sa liste électorale



Agirhe RH - Espace collectivité - Centre de gestion de la Moselle
COLLECTIVITE TEST 2
 Dernière connexion le 31/08/2022 à 13:05 [Se déconnecter](#)

Agent Collectivité L. D. Gestion Instances Prévention Statistiques Documents Paramètres

Elections professionnelles COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)
 Préparation de la liste électorale

[Création Liste Electorale](#)

Qualité: Toutes [Rechercher](#)

[Imprimer](#) [Export](#)

Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG	Incomplet	A valider
Aucune ligne					

La liste qui vous est proposée a été spécialement paramétrée au 10 décembre 2026 (date de référence pour le vote à l'urne).

[Supprimer la liste électorale](#) Attention : Le bouton Suppression Liste électorale va supprimer le calcul de la liste électorale (toutes les modifications seront perdues)

Qualité: Toutes [Rechercher](#)

[Imprimer](#) [Export](#)

Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
☐ COLLECTIVITE TEST 2	14	Liste à valider	☐

Liste des agents

Légende : Agent intercommunal Etat : Suppression Modification Ajout Données incomplètes

[+ Ajouter](#)

Collectivité	NOM Prénom	Grade	Qualité	Position	Date naissance		
COLLECTIVITE TEST 2	ROBINEAU Inspecteur	attaché	Titulaire	Activité	01/11/1980	Modifier	Supprimer
COLLECTIVITE TEST 2	TEST Agent	infirmier en soins généraux	Titulaire	Activité	01/01/1980	Modifier	Supprimer
COLLECTIVITE TEST 2	TEST Agent	ingénieur général	Titulaire	Activité	01/01/1970	Modifier	Supprimer
COLLECTIVITE TEST 2	TESTO Agento	attaché principal	Titulaire	Activité	01/01/1980	Modifier	Supprimer
COLLECTIVITE TEST 2	JEAN JEAN Jean	rédacteur (ancien)	Stagiaire	Activité	01/01/1980	Modifier	Supprimer
COLLECTIVITE TEST 2	ELLIOT Anne	adjoint administratif territorial	Stagiaire	Activité	01/11/1980	Modifier	Supprimer
COLLECTIVITE TEST 2	FICTIF Agent	adjoint administratif territorial	Titulaire	Activité	01/07/1979	Modifier	Supprimer

Pour les modifications à apporter, reportez-vous aux explications données aux points 1 à 3 ci-dessus.